

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **14 janvier 2013**

Délibération n° 2013-3459

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Achèvement du tour de ville ouest - V14+V25 - Déclaration de projet suite à enquête publique

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 janvier 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 16 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Liung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à Mme Tifra), Bernard R. (pouvoir à M. Kabalo), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), MM. Braillard (pouvoir à M. Arrue), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Fleury (pouvoir à M. Abadie), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Petit), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Pili, Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Giordano, Vial.

Conseil de communauté du 14 janvier 2013**Délibération n° 2013-3459**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Fons

objet : **Achèvement du tour de ville ouest - V14+V25 - Déclaration de projet suite à enquête publique**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'achèvement du tour de ville ouest de Saint Fons a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements par délibération du Conseil de communauté le 15 décembre 2008.

Par délibération n° 2010-1689 du 20 septembre 2010, le Conseil de communauté a individualisé une autorisation de programme pour les études, les acquisitions foncières et les démolitions nécessaires au projet.

Par délibération n° 2010-1688 du 20 septembre 2010, le Conseil de communauté a engagé la procédure de concertation préalable et, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, en a défini les objectifs et les modalités. La concertation s'est déroulée du 11 octobre au 19 novembre 2010. Le bilan de la concertation a été approuvé par délibération du Conseil de communauté n° 2011-2004 du 7 février 2011.

Par délibération n° 2012-2727 du 13 février 2012, le Conseil de communauté a individualisé une autorisation de programme complémentaire pour l'acquisition foncière d'une nouvelle parcelle, comprenant également la démolition du bien existant.

Par arrêté n° 2012-06-04-R-0195 du 4 juin 2012, une enquête publique environnementale a été ouverte. M. le commissaire-enquêteur et son suppléant ont été désignés par décision du Président du Tribunal administratif de Lyon, le 27 avril 2012. Le dossier d'enquête a été mis à la disposition du public du 10 septembre au 10 octobre 2010 inclus, à l'Hôtel de la Communauté urbaine de Lyon et à la mairie de Saint Fons. M. le commissaire-enquêteur a tenu 5 permanences, conformément à l'arrêté.

A la suite de cette enquête, M. le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet d'achèvement du tour de ville ouest de Saint Fons, assorti de 4 recommandations.

La déclaration de projet

Conformément aux articles L 123-1 et L 126-1 du code de l'environnement, lorsqu'un projet d'aménagement a fait l'objet d'une enquête publique, l'organe délibérant de l'établissement public responsable du projet doit se prononcer par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée.

Aussi, la présente délibération, qui vaut déclaration de projet au sens de l'article L 126-1 du code de l'environnement, a pour objet de :

- confirmer l'intérêt général de l'opération,
- confirmer la volonté de la Communauté urbaine de réaliser cette opération.

La présente déclaration de projet s'appuie notamment sur le rapport de M. le commissaire-enquêteur et sur ses conclusions.

Les motifs et considérations qui justifient l'intérêt général de l'opération

Le centre de Saint Fons est traversé par la RD 307 (appelée aussi boulevard Gabriel Péri puis avenue Jean Jaurès). Le tour de ville permettra le report des circulations de transit qui empruntent actuellement la RD 307. En conséquence, les voies centrales seront mieux adaptées à leur fonction de voies commerciales, support de circulation de desserte, de transports en commun et de modes doux.

Le tour de ville favorisera également les autres modes de déplacements, avec des trottoirs aux normes pour sécuriser les cheminements pour piétons et une piste cyclable, conformément au plan modes doux 2009-2020 de la Communauté urbaine.

L'objectif du projet est donc de réduire la circulation de transit dans le centre de Saint Fons tout en améliorant le cadre de vie des habitants (facilitation et sécurisation des déplacements piétons et cyclistes, végétalisation de l'espace public).

L'enquête publique et les recommandations émises par M. le commissaire-enquêteur

M. le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable assorti toutefois de 4 recommandations.

. Recommandation n° 1

La première recommandation est relative aux plantations : M. le commissaire-enquêteur recommande un suivi des aménagements paysagers et un choix des végétaux en cohérence avec la situation locale.

La réponse que la Communauté urbaine apporte à cette première recommandation est la suivante : le marché de plantations prévoira une période de parachèvement suivi d'une période de confortement de 2 ans pour l'ensemble des végétaux. Ces derniers seront choisis dans des pépinières locales, parmi des espèces indigènes adaptées au climat et au sol du site.

. Recommandation n° 2

La 2° recommandation porte sur l'organisation des travaux : M. le commissaire-enquêteur demande d'organiser au mieux les travaux (plan de circulation, évacuation et apports de matériaux, protection des eaux) dès la signature des marchés de travaux.

La réponse que la Communauté urbaine apporte à cette 2° recommandation est la suivante : les marchés de travaux seront désignés suite à une procédure d'appel d'offres. Parmi les critères d'attribution, les entreprises candidates seront jugées sur l'organisation des travaux proposée dans leur programme d'exécution et comprenant un plan de circulation, une procédure d'évacuation et apports de matériaux et des mesures de protection des eaux. Ce programme d'exécution est une pièce contractuelle du marché.

. Recommandation n° 3

La 3° recommandation porte sur l'archéologie : M. le commissaire-enquêteur demande de consulter, en tant que besoin, le service archéologique préalablement aux travaux.

La réponse que la Communauté urbaine apporte à cette 3° recommandation est la suivante : la Communauté urbaine vient de saisir le Service régional de l'archéologie de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC-SRA) afin d'examiner si le projet fera l'objet de prescriptions d'archéologie préventive.

. Recommandation n° 4

La 4° recommandation porte sur les nuisances sonores : M. le commissaire-enquêteur demande la mise en place de mesures de protection acoustique dans le cadre des objectifs visés.

La réponse que la Communauté urbaine apporte à cette 4° recommandation est la suivante : le projet comprend de nombreuses plantations d'arbres d'alignement et d'arbustes qui créeront un écran végétal entre la voirie et les riverains. Par ailleurs, le projet prévoit la mise en œuvre d'un revêtement routier silencieux afin de réduire les nuisances sonores dues à la circulation sur le tour de ville ouest.

Il est donc proposé au Conseil de prononcer la déclaration de projet et de poursuivre la procédure sur la base du dossier soumis à enquête.

Par ailleurs, pour une pleine information de la population, la Communauté urbaine conservera à la disposition du public un exemplaire du dossier d'enquête publique de l'opération, des observations enregistrées, du rapport et des conclusions de M. le commissaire-enquêteur complétés de la présente délibération. Ces documents seront tenus à disposition pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture d'enquête en Mairie de Saint Fons et à la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Prend note de l'avis favorable de M. le commissaire-enquêteur sur le projet d'achèvement du tour de ville ouest de Saint Fons.

2° - Approuve les réponses apportées aux recommandations de M. le commissaire-enquêteur.

3° - Confirme l'intérêt général de cette opération à l'issue de l'enquête publique aux motifs suivants :

- permettre le report des circulations de transit qui empruntent actuellement la RD 307 afin que les voies centrales soient mieux adaptées à leur fonction de voies commerciales, support de circulations de desserte, de transports en commun et de modes doux,

- favoriser les autres modes de déplacements avec des trottoirs aux normes pour les piétons et une bande cyclable pour les vélos.

4° - Prononce la déclaration de projet au titre de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

5° - Décide de poursuivre l'opération sur la base du dossier soumis à enquête.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2013.